

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 13824
Numéro SIREN : 830 138 202
Nom ou dénomination : 2HTSF

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 21386



1903286701

DATE DEPOT :	2019-02-21
NUMERO DE DEPOT :	2019R021386
N° GESTION :	2017B13824
N° SIREN :	830138202
DENOMINATION :	2HTSF
ADRESSE :	9 bis rue Chernoviz 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2018/12/11
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

20243824

2HTSF

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.100 €

**Greffes du tribunal
de commerce de Paris**
Service du R.C.S.

Dossier
déposé le **21 FEV. 2019**

RO24386

Siège Social à PARIS (75010) 9 bis rue Chernoviz

PF 11.12.18 - CK, NT
CG du 10.01.19

830 138 202 R.C.S PARIS

Le onze décembre deux mille dix huit, au siège social,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- changement de date de clôture de l'exercice comptable,
- pouvoirs pour formalités.

Mme SAINT-LEGER, Président de la SARL SLD&CO, elle-même Président de la SAS 2HTSF, préside l'assemblée conformément à la loi et aux Statuts.

Le Président constate que la feuille de présence est émargée par les Associés présents en leur nom et au nom des associés représentés et que les conditions de quorum sont réunies.

Il déclare alors que l'Assemblée est régulièrement composée et peut valablement délibérer.

Le Président ouvre alors la délibération sur l'ordre du jour tel que ci-dessus présenté, et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la date de clôture dudit exercice social ne sera plus fixée au 31 décembre mais elle sera fixée au 31 janvier.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide par conséquent que l'article 18 des statuts relatif à la date de clôture de l'exercice est rédigé ainsi : « La date de clôture de l'exercice est fixée au 31 janvier ».

Cette décision est adoptée par l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

LE PRESIDENT La Société « 2HTSF »
Représentée par Mme SAINT LEGER

Signature